



## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023

### A 20h30, à la salle du conseil municipal

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

**Présents :** CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, GIROUSSE Laurent, ALBAN Marie-Françoise,

**Absents :** MARROT Catherine, GARRIGUES Véronique, ROUCH Mylène, COMTE Nicolas, LACOSTE Guillaume, PEISER Jean Luc

**Procurations :** MARROT Catherine à DILLON Valérie, GARRIGUES Véronique à LE MINEZ Monique, COMTE Nicolas à ALEXANDRE Maria.

Monsieur le Maire propose de désigner Pierre ROUGÉ, comme secrétaire de séance.  
*Adopté à l'unanimité.*

Présentation des décisions municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- o 01DM2023 / Contrat d'abonnement annuel avec la société Astradal, solution de consultation de données cadastrales
- o 02DM2023 / Décision d'ester en justice

*Pas de remarque sur les décisions.*

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du lundi 05 décembre 2022 est présenté par M. le Maire.

*Adopté à l'unanimité.*

### AFFAIRES FINANCIÈRES

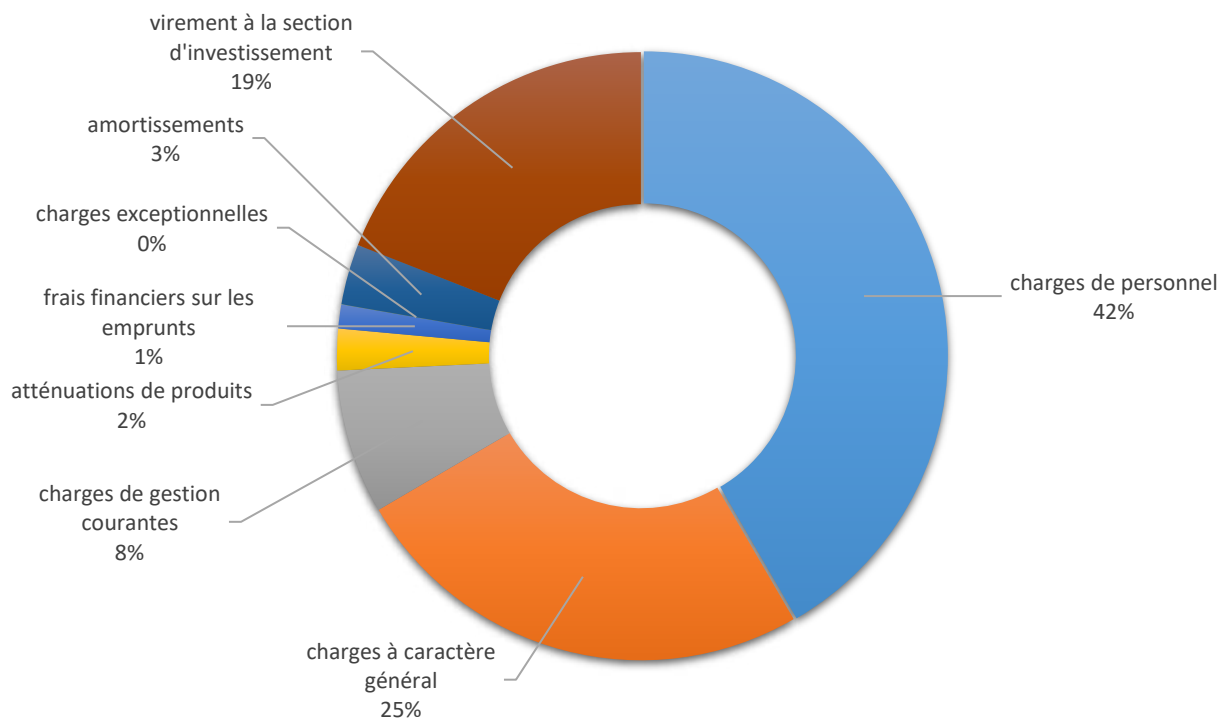
#### 1. Vote du budget communal pour l'année 2023

L'Adjoint au Maire chargé des finances présente le Budget primitif 2023, qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes.

### SECTION FONCTIONNEMENT BP2023

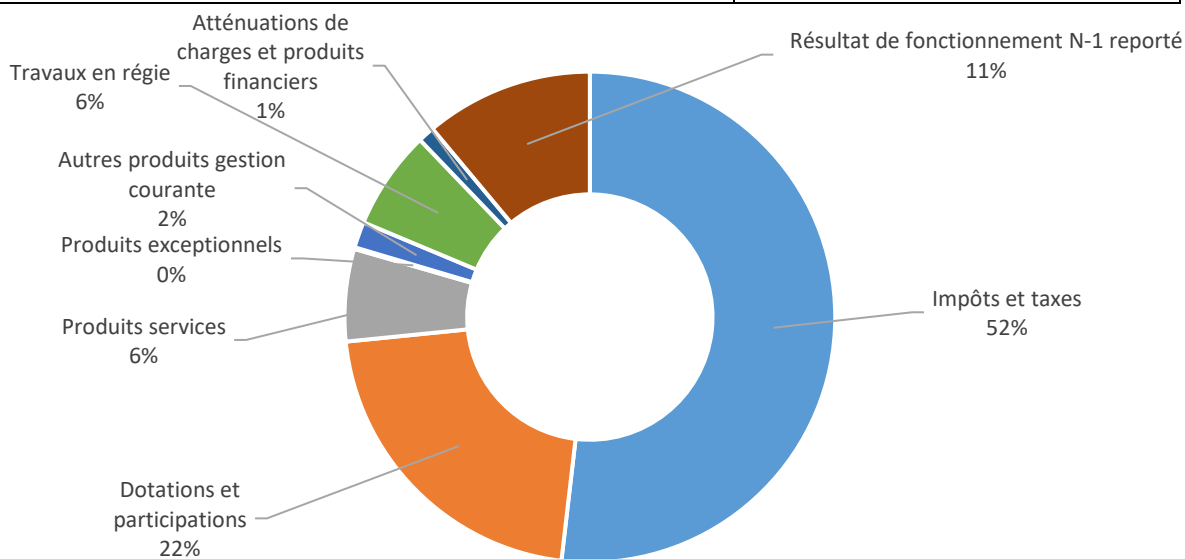
#### Les dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	1 913 873.53 €
Charges caractère général	1 147 080.00 €
Charges gestion courantes	352 996.00 €
Atténuations de produits	101 644.72 €
Frais financiers sur les emprunts	58 500.00 €
Charges exceptionnelles	500.00 €
Amortissements	147 980.25 €
Virement à la section d'investissement	875 658.36 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 598 232.86 €</b>



### **Les recettes de fonctionnement**

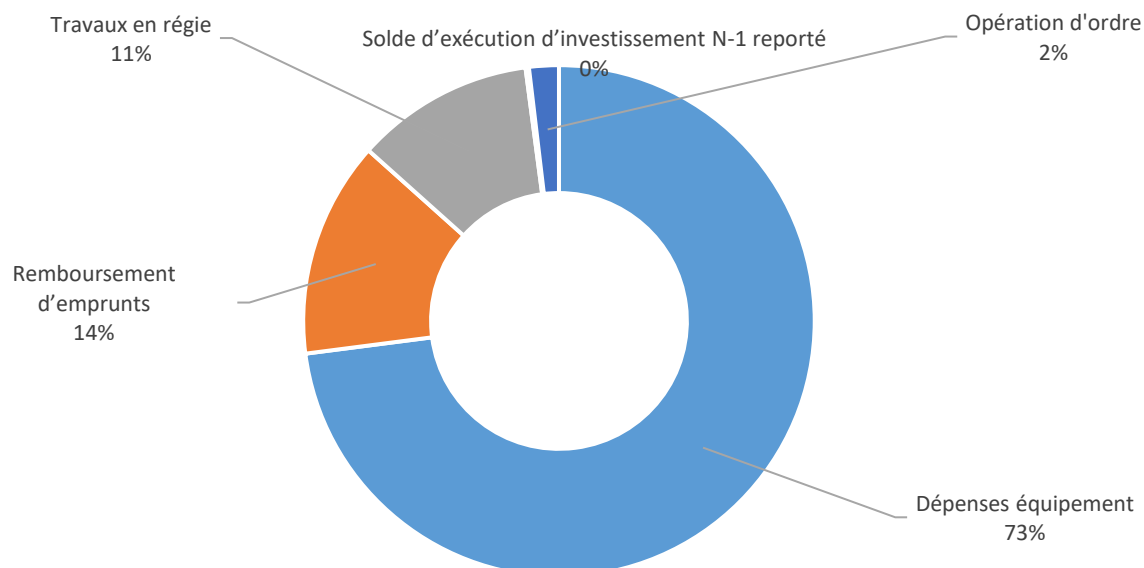
Impôts et taxes	2 384 313.48 €
Dotations et participations	990 859.00 €
Produits des services	279 641.21 €
Produits exceptionnels	5 000.00 €
Autres produits gestion courante	79 000.00 €
Travaux régie	300 000.00 €
Atténuations de charges et produits financiers	50 005.00 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	509 414.17 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 598 232.86 €</b>



## SECTION INVESTISSEMENT BP 2023

### Les dépenses d'investissement

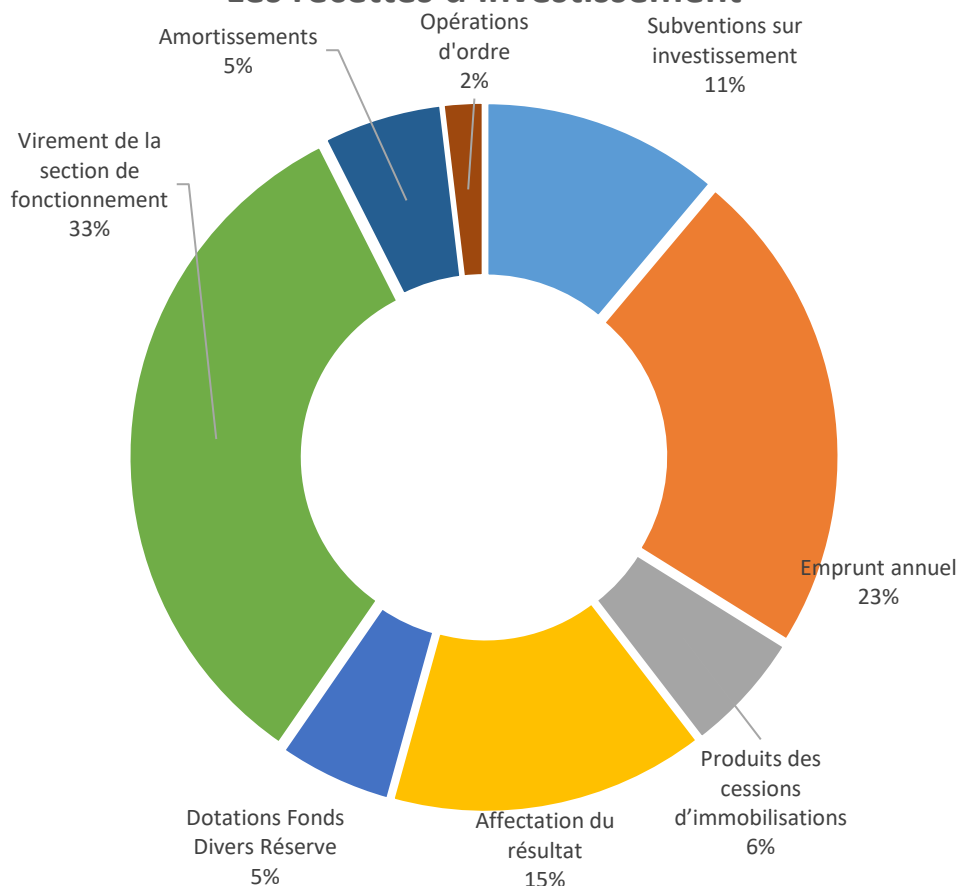
Dépenses équipement	1 939 643.79 €
Remboursement d'emprunts	363 335.20 €
Travaux en régie	300 000.00 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 reporté	5 624.29 €
Opérations d'ordre	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 658 603.28 €</b>



### Les recettes d'investissement

Subventions sur investissement	295 734.99 €
Emprunt annuel	604 709.32 €
Produits des cessions d'immobilisations	151 510.00 €
Affectation du résultat	391 849.63 €
Dotations Fonds Divers Réserve	141 160.73 €
Virement de la section de fonctionnement	875 658.36 €
Amortissements	147 980.25 €
Opérations d'ordre	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 658 603.28 €</b>

## Les recettes d'investissement



Laurent Girousse : *Pouvons nous supprimer les centimes des résultats dans les tableaux ?*  
 Christian Portet : *Non, les résultats doivent apparaître au centime près.*

Loïc Boulbes : *Quel est le montant du remboursement de l'emprunt 2022 ?*

Xavier CAUX : *Le montant du remboursement de l'emprunt de l'année 2022 est sensiblement le même.*

*Adopté à l'unanimité.*

### 2. Vote du taux des taxes 2023 – Annule et remplace la délibération 04-2023 (retrait du taux départemental)

Monsieur le Maire rappelle que les précédents Conseils Municipaux n'ont jamais augmenté le taux des taxes. Il précise que seules les bases communiquées par les services fiscaux varient, bases sur lesquelles le Conseil Municipal n'a pas de pouvoir de décision. Il propose de laisser inchangés les taux de fiscalité cette année encore, et demande au Conseil de se prononcer.

- **Taxe foncière bâti** 45.14 %
- **Taxe foncière non bâti** 104.49 %

*Adopté à l'unanimité.*

### 3. Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

- **Taxe d'habitation logements vacants ou secondaire** : 14.54 %  
Adopté à l'unanimité.

#### 4. Avance sur subvention à l'OGEC Saint-Maurice

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution d'une avance de subvention à l'OGEC Saint Maurice au titre de l'année 2023, pour un montant de 13 000 €.

Adopté à la majorité (1 abstention : Marie-Françoise ALBAN).

#### 5. Demande de subvention au titre du FDAL 2023 – Travaux de réfection sur la voirie communale

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de l'Ariège afin de soutenir financièrement la commune de Mirepoix pour les travaux de réfection de la voirie communale, prévus en 2023.

La commune de Mirepoix pourrait solliciter une subvention au titre de la programmation du FDAL 2023, selon le plan de financement suivant :

TRAVAUX DE REFECTION SUR LA VOIRIE COMMUNALE	HT
<b>Montant prévisionnel de l'opération</b> A - Réfection Impasse du Plantaurel : 12 083.00 € B - Réfection Chemin du Countirou / Mayrial : 18 750.00 € C - Réfection Rue des Iris : 9 167.00 € D - Réfection Rue Pierre Poisson : 25 000.00 € E - Réfection Cours Maréchal de Mirepoix : 16 667.00 € F – Réfection Quartier Bellemayre : 20 833.00 € G – Réfection Chemin de la Mestrise : 43 598.00 € Réfection Cours Chabaud : 19 952.00 €	<b>166 050.00 €</b>
Subvention FDAL 2023 (30 %)	<b>49 815.00 €</b>
Reste à charge de la commune	<b>116 235.00 €</b>

Adopté à l'unanimité.

#### 6. Demande de subvention pour les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège afin de financer les travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice, selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement – Travaux de strict entretien et de dévégétalisation de l'ancienne cathédrale Saint Maurice</b>				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	5 250.00 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	2 100.00 €	40 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	1 050.00 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	1 050.00 €	20 %
		Reste à charge de la commune	1 050.00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 250.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 250.00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

#### 7. Demande de subvention pour les travaux de dévégétalisation de la porte d'Aval

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège afin de financer les travaux de dévégétalisation de la porte d'Aval , selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement – Travaux de dévégétalisation de la porte d'Aval</b>				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût des travaux	2 000.00 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	800.00 €	40 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	400.00 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	400.00 €	20 %
		Reste à charge de la commune	400.00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000.00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

#### 8. Demande de subvention pour le relevé lasergrammétrique et photogrammétrique de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège afin de

financer le relevé lasergrammétrique et photogrammétrique de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice, selon le plan de financement suivant :

<b>Plan de financement – Relevé lasergrammétrique et photogrammétrique de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice</b>				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût du relevé	9 400.00 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	3 760.00 €	40 %
		Subvention demandée à la Région Occitanie	1 880.00 €	20 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	1 880.00 €	20 %
		Reste à charge de la commune	1 880.00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 400.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 400.00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

#### 9. Demande de subvention pour le l'étude de la restauration du retable de la chapelle du vieux cimetière – Annule et remplace la délibération 08-2023

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie, la Région Occitanie et le Département de l'Ariège afin de financer l'étude de la restauration du retable de la chapelle du vieux cimetière, selon le plan de financement actualisé suivant :

<b>Plan de financement – Étude de la restauration du retable de la chapelle du vieux cimetière</b>				
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)		
Coût de l'étude	5 140.00 €	Subvention demandée à la DRAC Occitanie	2 570.00 €	50 %
		Subvention demandée au département de l'Ariège	1 542.00 €	30 %
		Reste à charge de la commune	1 028.00 €	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 140.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 140.00 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

#### 10. Demande de subvention pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire – annule et remplace la délibération 07-2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains matériels du restaurant scolaire doivent être renouvelés ; il propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Ariège selon le plan de financement actualisé ci-dessous :

Plan de financement – Achat de matériels pour le restaurant scolaire			
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Acquisition de matériels (autolaveuse, 6 tables, 40 chaises)	10 341.95 €	Subvention du Conseil Départemental	2 585. 49 € 25 %
		Reste à charge de la commune	7 756.46 € 75 %
<b>TOTAL</b>	<b>10 341.95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 341.95 €</b>

Adopté à l'unanimité.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 11. Révision des tarifs du cinéma

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de tarifs pour les entrées du cinéma municipal. Ces propositions concernent les tarifs spéciaux :

- Le tarif gratuit, pour les accompagnants des groupes scolaires et centres de loisirs,
- Le tarif à 4€ pour les séances « cinémarché » le lundi à 11 heures, ainsi que pour les séances du mardi à 14 h30.
- Modification du libellé « tarif social » : Ajout de la mention « Tickets délivrés par le CCAS et le Centre Social de la Communauté de Communes ».

Ces modifications seront applicables dès publication de la délibération.

Tarifs spéciaux	Prix de l'entrée
Séance du vendredi à 18h00 et mardi à 14h30	4 € (tarif unique)
Cinémarché – lundi à 11h00	4 € (tarif unique)
Fête du cinéma, printemps du cinéma et autres opérations nationales	4 € (tarif unique)
Tickets cadeaux prépayés (comités d'entreprises, cadeaux aux particuliers)	Planche de 10 tickets à 50 € ou de 5 tickets à 25 €
Séances hors CNC (ex : courts métrages achetés par la collectivité)	5 €
Tarif accompagnant scolaire / CLAE / ALSH (Selon la réglementation en vigueur)	Gratuit
Tarifs permanents	Prix de l'entrée
Tarif normal	6 €
Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi)	5 €
Tarif social (Tickets délivrés par le CCAS ou le Pôle Social de la Communauté de communes)	3 €
Tarif jusqu'à 14 ans	4 €
Tarif « collège / lycée au cinéma » (fixé par l'Etat) et ciné-maternelle	2.50 €
Tarif pour les écoles maternelle et élémentaire de Mirepoix et « ciné bébé »	3 €
Tarif « Groupe » (à partir de 10 personnes)	3.50 €
Tarif supplément lunettes 3D	1 €

Adopté à l'unanimité.

### 12. Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une redevance annuelle d'occupation du domaine public routier et non routier par les opérateurs de télécommunication et d'appliquer le tarif plafond du code des postes et communications électroniques, à savoir pour l'année 2022 :



Pour le domaine public routier

	Tarifs		
	Aérien / km	Souterrain / km de fourreau	Emprise au sol/m2
Décret 2005-1676	40 €	30 €	20 €
Actualisation 2022	56.85 €	42.64 €	28.43 €

Pour le domaine public non routier

	Tarifs		
	Aérien / km	Souterrain / km de fourreau	Emprise au sol/m2
Décret 2005-1676	1000 €	1000 €	650 €
Actualisation 2022	1421.36 €	1421.36 €	923.89 €

Adopté à l'unanimité.

### **13. Fixation du montant de l'indemnité due au titre de l'occupation irrégulière du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communications électroniques**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le principe d'une indemnisation de la Commune par les occupants sans droit ni titre du domaine public communal du fait de la présence irrégulière de réseaux et ouvrages communications électroniques pour les années, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.

Il propose compte tenu des avantages des occupants tirés du caractère protégé du domaine et de l'optimisation des distances, de faire correspondre le montant de l'indemnité au montant annuel plafond actualisé qu'aurait perçue la Commune en cas d'occupation régulière ; et pour les fourreaux inoccupés, de fixer un montant d'indemnité moindre, égal à 1/100<sup>e</sup> de la redevance plafond maximum établie en application des articles R20-52 et R20-53 du Code des postes et communications électroniques.

Adopté à l'unanimité.

### **14. Rétrocession d'une concession au cimetière de Mazerette**

Monsieur le Maire a été saisi d'une demande de rétrocession à la commune de la concession 32 B du cimetière de Mazerette, acquise le 25 septembre 2019. La personne souhaiterait réaliser un caveau et acquérir une concession de 2.20 x 3.

Monsieur le Maire propose une rétrocession au prix de l'acquisition, soit 104.80 €, et les frais d'enregistrement restant à la charge du demandeur.

Adopté à l'unanimité.

### **15. Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Monsieur le Maire explique que s'il revient à l'organe délibérant de l'EPCI de procéder à sa création et de déterminer sa composition, la désignation des représentants des communes doit faire l'objet d'une délibération au sein du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du représentant de la commune pour siéger à cette commission.

Adopté à l'unanimité.

#### **16. Instauration du droit de préemption urbain sur la commune de Mirepoix – Annule et remplace la délibération 37-2022 (modification de mentions obligatoires)**

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple dans les secteurs urbains et d'urbanisation future (zone U et AU) du territoire communal afin de mener à bien sa politique foncière ; Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Mirepoix dans la zone U et AU du PLUi.

Adopté à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **17. Modification du tableau des effectifs – Suppression des postes vacants**

Suite à des mouvements de personnels en 2021 et 2022, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs par la suppression de postes rendus vacants :

- Filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (temps complet)
- Filière technique : 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>er</sup> classe (temps complet)
- Filière technique : 3 postes d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (temps complet)
- Filière police municipale : 1 poste de gardien brigadier (temps complet), vacant pour disponibilité depuis le 01/09/2021
- Filière culturelle : 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1<sup>er</sup> classe (temps partiel 14H30 hebdomadaires et temps partiel 5H00 hebdo)
- Filière culturelle : 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe (temps partiel 14H30 hebdomadaires)

Adopté à l'unanimité.

#### **18. Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade**

Compte tenu de la transmission par le Centre de Gestion de l'Ariège du tableau des agents promouvables par avancement de grade en 2023, sans quota bloquant, il est proposé la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière technique - Service Technique:

- Cadre d'emploi de technicien territorial, ouverture d'un poste au grade de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et fermeture d'un poste au grade de technicien ; avec effet au 1<sup>er</sup> août 2023.
- Cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, ouverture d'un poste au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique ; avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023

#### Filière technique - Restaurant scolaire:

- Cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ; avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Filière technique - ATSEM:

- Cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 1ere classe et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe ; avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Filière administrative – Cinéma :

- Cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial, ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe et fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe ; avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

#### Filière Police Municipale :

- Cadre d'emploi Police Municipale, adjoint administratif territorial, ouverture d'un poste de chef de service de police municipale principal 2<sup>ème</sup> classe et fermeture d'un poste de chef de service de police municipale ; avec effet au 1<sup>er</sup> août 2023.

Adopté à l'unanimité.

### **19. Modification du tableau des effectifs suite à obtention de concours.**

Suite à l'obtention du concours de gardien brigadier par l'agent de surveillance de la voie publique, Monsieur le Maire propose la nomination de l'agent sur le grade concerné à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fin de la séance 22:30